

RECOURS AUX CONTRATS D'APPRENTISSAGE

Monsieur Julien GERAERT, expose au conseil :

L'apprentissage permet à des personnes âgées de 15 à 30 ans d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration. Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme.

Ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises.

Des besoins ont été identifiés dans la collectivité dans les services et diplômes repris dans le tableau suivant :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la formation
Service des sports	1	BPJEPS MAPST	1 an
Parcs et jardins	1	BTSA aménagements paysagers entretien et gestion des terrains de sport	2 ans

Aussi, il est proposé au conseil municipal :

- D'autoriser le recours au contrat d'apprentissage pour les diplômes et services définis ci-dessus.
- D'autoriser la reconduction du contrat d'un an pour les apprentis déjà présents dans la collectivité qui échouent à l'examen du diplôme préparé.

Le comité social territorial réuni le 21 septembre 2026 a rendu un avis favorable à l'unanimité.

La commission municipale « Administration Générale - Finances - Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil Municipal,

- Ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré ;
- Approuve cette proposition ;
- Les dépenses liées aux frais de scolarité seront imputés à l'Article 6184 du Budget ;
- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ces contrats seront inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet ;
- **ADOpte A L'UNANIMITE**

**FAIT ET DELIBERE A GRAVELINES LE 14 OCTOBRE 2026
POUR EXTRAIT CONFORME,**

La Secrétaire de Séance,

Le MAIRE,



Christelle DENEUVILLE



Bertrand RINGOT

Reçu en Sous-Préfecture le 19 OCT. 2026

Mis en ligne sur le site de la Ville le 19 OCT. 2026

Conseil Municipal convoqué le : 08 octobre 2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

SEANCE DU MERCREDI 14 OCTOBRE 2026 - 18h00

Président : Monsieur Bertrand RINGOT Maire
Secrétaire : Madame Christelle DENEUVILLE Conseillère Municipale

Etaient présents :

Monsieur Bertrand RINGOT, Maire.

Monsieur Alain MERLEN, Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, Monsieur Daniel WILMOT, Monsieur Christian DEVOS, Madame Karine VANDERSTRAETEN, Madame Valérie GENEVET, Monsieur Julien VEYER à partir de 19h00 (point B8), Adjoints au Maire.

Madame Aurore DEVOS, Madame Christelle DENEUVILLE, Madame Anabelle SALA, Monsieur Antoine ASSICE, Monsieur Julien GERAERT, Monsieur Patrick CIROT, Monsieur Daniel BOLLE, Madame Josée BLEUEZ, Monsieur Bruno MARSYLLE, Madame Lise BLANCKAERT, Madame Patricia JEZIOROWSKI, Madame Sophie COUDEVYLLE, Madame Peggy GUILBERT, Madame Nadia AMAR, Monsieur Cédric LIAGRE, Monsieur Gaëtan LEDOUX, Madame Audrey VERPLAETSE, Monsieur Nicolas MOUCHERON, Monsieur Jean-Baptiste GARDES, Monsieur Billy THERY, Madame Tiffany DEVAUX-GERAERT, Conseillers Municipaux.

Absents Excusés :

Madame Laurie VERSTRAET, adjointe au Maire, donne pouvoir à Monsieur WILMOT,
Monsieur Alain BOONEFAES, adjoint au Maire, donne pouvoir à Monsieur LEDOUX,
Monsieur Julien VEYER, adjoint au Maire, donne pouvoir à Monsieur MERLEN jusqu'à 19h00 (Point B8),
Monsieur Laurent NOTEBAERT, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Madame BLEUEZ,
Madame Marie-Christine SOYEZ, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame SALA.

Démissionnaires :

Madame Jennifer COUSYN, Conseillère Municipale.